

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 juillet 2012

12/38

Date d'affichage : 9 juillet 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 5 juillet 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 28 juin 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de Séance : M. Denis TREMAULT.

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Président à signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation/extension du complexe aquatique intercommunal et à relancer les lots déclarés infructueux en procédure négociée en application de l'article 35 du CMP

Par délibération en date du 7/11/2011, la Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouverte pour la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique intercommunal à la FERTE SAINT AUBIN

A l'issue des CAO du 12 et 19 juin 2012, la commission n'a pu se prononcer sur la globalité des offres et a donc requis auprès du Maître d'œuvre et de l'ensemble de son équipe, une analyse plus approfondie de certains lots.

Suite à la CAO du 5 juillet 2012, la commission propose à l'assemblée de retenir 14 lots et de relancer 8 lots déclarés ce jour infructueux en marchés négociés en application de l'article 35 du CMP.

N° LOT	LISTE DE LOTS	Tranche Ferme €HT	Tranche Conditionnelle € HT	TOTAL TF + TC en € HT	SOCIETE RETENUE
1	Désamiantage	11 540,00 €		11 540,00 €	OCCAMIANTE
2	Démolitions	15 000,00 €		15 000,00 €	BARDOUX
3	Terrassements - VRD - aménagement extérieurs				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
4	Fondations spéciales	118 749,84 €	23 376,68 €	142 126,52 €	GBC
5	Fondations , Gros Œuvre, Réseaux sous dallage, Bassin Nordique, Plages bassin Nordique, Étanchéité des bacs tampons, Cuvelage des locaux techniques	1 392 324,25 €	257 675,75 €	1 650 000,00 €	GBC
6	Charpente	68 116,50 €	19 564,13 €	87 680,63 €	LOIRE CHARPENTE
7	Couverture, isolation, étanchéité	158 293,06 €	62 951,55 €	221 244,61 €	3MDV
8	Bardages, isolation extérieure				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
9	Menuiseries extérieures , serrurerie				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
10	Carrelage, faïence miroiterie				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
11	Menuiseries intérieures	65 861,62 €	21 591,10 €	87 452,72 €	DELARUE
12	Faux plafonds, acoustique	27 178,45 €	18 879,60 €	46 058,05 €	INOVACENTRE
13	Peinture - Revêtements de sols souples				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
14	Électricité : CF-CFA	228 343,19 €	42 032,26 €	270 375,45 €	ISI ELEC
15	Chauffage traitement d'air	376 121,15 €	56 004,13 €	432 125,28 €	ERCC
16	Plomberie sanitaires	181 082,08 €	45 014,23 €	226 096,31 €	S2R
17	Traitement d'eau	583 500,00 €	104 700,00 €	688 200,00 €	AQUATECH
18	Bassins en acier revêtus + équipements spécifiques	561 338,00 €	168 369,00 €	729 707,00 €	MYRTHAPOOLS
19	Cabines - Casiers - Vestiaires	85 800,25 €	19 633,12 €	105 433,37 €	SUFFIXE
20	Sauna, Hammam, douches à jets				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
21	Décoration florale				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
22	Nettoyage fin de chantier				INFRUCTUEUX relance marché négocié article 35 CMP
		3 873 248,39 €	839 791,55 €	4 713 039,94 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, vote favorable à la majorité et 5 abstentions (Mrs Jean-Paul ROCHE, Guy LASNIER, Pierre HENRY, Daniel MORAND, Jean-Jacques BOUQUIN et 1 vote contre M. Michel TATIN),

VALIDE le choix de la CAO pour les lots : 1/2/4/5/6/7/11/12/14/15/16/17/18/19

CONFIRME le choix de la CAO de déclarer infructueux les lots: 3/8/9/10/13/20/21/22

AUTORISE Monsieur le Président à relancer une procédure négociée pour les lots

AUTORISE Monsieur le Président à relancer une procédure négociée pour les lots déclarés infructueux ci-dessus:

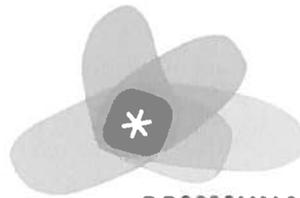
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces marchés

PRECISE que suite à la CAO du 5 juillet 2012, la tranche conditionnelle sera réalisée.

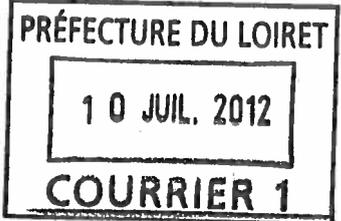
Le Président,
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *10 juillet 2012*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 juillet 2012

12/39

Date d'affichage : 9 juillet 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 5 juillet 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 28 juin 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

Président de la Communauté de Communes du Canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de Séance : M. Denis TREMAULT.

Objet : Délibération d'autorisation d'emprunt à taux fixe auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'est intéressée à la réhabilitation et à l'agrandissement de la piscine d'été du COSSON et ceci afin de satisfaire globalement l'ensemble des scolaires du territoire, les associations sportives et les administrés tout en se mettant aux normes requises pour de tels équipements.

Suite aux différentes études de faisabilité technique et aux prospectives budgétaires et financières de cette opération, il s'avère nécessaire que la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, dans le cadre du financement des travaux du projet décrit préalablement, souscrive un prêt Financement Collectivités Locales de 1 800 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ceci au titre de l'exercice budgétaire 2012.

Après avoir entendu l'exposé sur l'ensemble du montage financier de l'opération susvisée,

Il est ainsi proposé à l'assemblée pour le financement de cette opération, d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 1 800 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 15 ans
Périodicité des échéances : annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,87%
Amortissement : naturel
Commission d'intervention : 540 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, vote favorable à la majorité et 1 abstention (M. Daniel MORAND) et 1 vote contre (M. Michel TATIN)

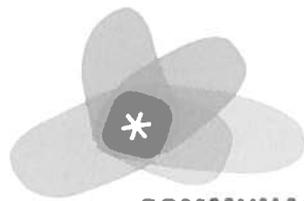
AUTORISE son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

PRECISE que les écritures comptables de cet emprunt seront inscrites dans le budget 2012.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *10 juillet 2012*

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 juillet 2012

12/40

Date d'affichage : 9 juillet 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 5 juillet 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 28 juin 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de Séance : M. Denis TREMAULT.

**Objet : Délibération d'autorisation d'emprunts à taux fixe auprès du CREDIT AGRICOLE
CENTRE LOIRE**

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'est intéressée à la réhabilitation et à l'agrandissement de la piscine d'été du COSSON et ceci afin de satisfaire globalement l'ensemble des scolaires du territoire, les associations sportives et les administrés tout en se mettant aux normes requises pour de tels équipements.

Suite aux différentes études de faisabilité technique et aux prospectives budgétaires et financières de cette opération, il s'avère nécessaire que la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, dans le cadre du financement des travaux du projet décrit préalablement, souscrive deux prêts Financement Collectivités Locales de 1 000 000 € chacun auprès du Crédit Agricole CENTRE LOIRE et ceci au titre de l'exercice budgétaire 2012.

Après avoir entendu l'exposé sur l'ensemble du montage financier de l'opération susvisée,

Il est ainsi proposé à l'assemblée pour le financement de cette opération, d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à réaliser auprès du Crédit Agricole CENTRE LOIRE, deux emprunts d'un montant de 1 000 000 € chacun dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt moyen terme à taux fixe Cotation GISSLER 1A

Montant : 1 000 000 €
Durée du prêt : 20 ans
Périodicité des échéances : trimestrielle constante
Base de calcul des intérêts : 360/360
Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,48%
Commission d'intervention : 1000 €

Prêt court terme relais in fine –Taux fixe

Montant : 1 000 000 €
Durée du prêt : 24 mois
Périodicité des échéances : trimestrielle constante
Base de calcul des intérêts : 360/360
Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,68%
Commission d'intervention : 1000 €



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, vote favorable à la majorité et 3 abstentions (Mrs Jean-Paul ROCHE, Guy LASNIER, Daniel MORAND) et 1 vote contre (M. Michel TATIN) :

Prêt moyen terme à taux fixe Cotation GISSLER 1A

Montant : 1 000 000 €
Durée du prêt : 20 ans

Vote favorable à la majorité et 1 abstention (M. Daniel MORAND) et 1 vote contre (M. Michel TATIN) :

Prêt court terme relais in fine –Taux fixe

Montant : 1 000 000 €
Durée du prêt : 24 mois

AUTORISE son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul les contrats réglant les conditions de ces prêts et la ou les demandes de réalisation de fonds.

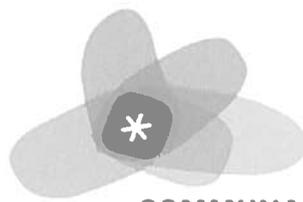
PRECISE que les écritures comptables de ces emprunts seront inscrites dans le budget 2012.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Xavier Deschamps".

Le Président,
Xavier DESCHAMPS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 juillet 2012

12/41

Date d'affichage : 9 juillet 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 5 juillet 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 28 juin 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de Séance : M. Denis TREMAULT.

Objet : Délibération d'autorisation d'emprunts à taux fixe auprès de la CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes s'est intéressée à la réhabilitation et à l'agrandissement de la piscine d'été du COSSON et ceci afin de satisfaire globalement l'ensemble des scolaires du territoire, les associations sportives et les administrés tout en se mettant aux normes requises pour de tels équipements.

Suite aux différentes études de faisabilité technique et aux prospectives budgétaires et financières de cette opération, il s'avère nécessaire que la Communauté de Communes du Canton de la FERTE SAINT AUBIN, dans le cadre du financement des travaux du projet décrit préalablement, souscrive un prêt Financement Collectivités Locales de 1 800 000 € auprès du **CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE** et ceci au titre de l'exercice budgétaire 2012.

Après avoir entendu l'exposé sur l'ensemble du montage financier de l'opération susvisée,

Il est ainsi proposé à l'assemblée pour le financement de cette opération, d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à réaliser auprès du **CAISSE EPARGNE LOIRE CENTRE**, un emprunt d'un montant de 1 800 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt moyen terme à taux fixe Cotation GISSLER 1A

Montant : 1 800 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle constante

Base de calcul des intérêts : Exact/360

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.97 %

Commission d'intervention : 1980 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, vote favorable à la majorité et 2 abstentions (Mrs Pierre HENRY, Daniel MORAND) et 1 vote contre (M. Michel TATIN)

AUTORISE son Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

PRECISE que les écritures comptables de cet emprunt seront inscrites dans le budget 2012.

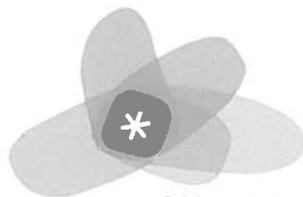
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *10 juillet 2012*

Le Président,
Xavier DESCHAMPS
[Signature]



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CANTON
DE LA FERTÉ
ST AUBIN

PRÉFECTURE DU LOIRET
10 JUIL. 2012
COURRIER 1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 juillet 2012

12/42

Date d'affichage : 9 juillet 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 5 juillet 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 28 juin 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS,**

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de Séance : M. Denis TREMAULT.

Objet : Décision modificative n°2 du budget principal

Suite à la souscription des différents emprunts relatifs à la construction/ réhabilitation du complexe aquatique, il s'avère nécessaire de modifier le budget primitif de la Communauté de Communes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Justifications	Dépenses		Recettes	
	Imputation	Montant	Imputation	Montant
Souscription emprunts taux fixe				
Caisse Epargne 20 ans			1641/PINO (Chap 16)	1 800 000,00 €
CDC 15 ans			1641/PINO (Chap 16)	1 800 000,00 €
Crédit Agricole 20 ans			1641/PINO (Chap 16)	1 000 000,00 €
Crédit Agricole 24 mois			1641/PINO (Chap 16)	1 000 000,00 €

Construction Complexe sportif - partie travaux	2313/PINO (Chap 23)	5 600 000,00 €		
	TOTAL	5 600 000,00 €	TOTAL	5 600 000,00 €

Il est précisé qu'une décision modificative sera présentée ultérieurement afin de tenir compte des premières échéances en capital et en intérêts de ces différents emprunts qu'il conviendra de rembourser au titre de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, vote favorable à la majorité et 1 abstention (M. Daniel MORAND) et 1 vote contre (M. Michel TATIN)

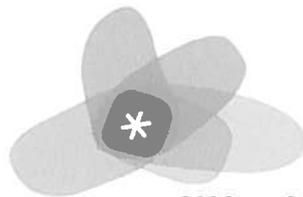
ADOpte la décision modificative n°2 telle qu'elle est décrite ci-dessus.

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *10 juillet 2012.*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 juillet 2012

12/43

Date d'affichage : 9 juillet 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 5 juillet 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 28 juin 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,

**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de Séance : M. Denis TREMAULT.

Objet : Modification du tableau des effectifs – emplois saisonniers

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Office du tourisme de Ligny le Ribault

Dans le cadre de la saison estivale 2012 et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny le Ribault, il convient de créer 3 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet :

Du 1er juillet 2012 au 16 juillet 2012 inclus : 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon soit IB 297 IM 302. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 susvisée (besoin saisonnier)

Du 17 juillet 2012 au 17 août 2012 inclus : 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon soit IB 297 IM 302. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 susvisée (besoin saisonnier)

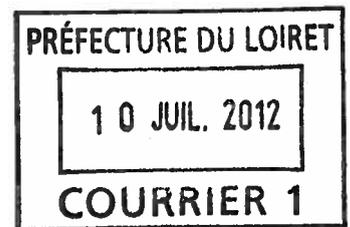
Du 18 juillet 2012 au 31 août 2012 inclus : 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon soit IB 297 IM 302. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 susvisée (besoin saisonnier)

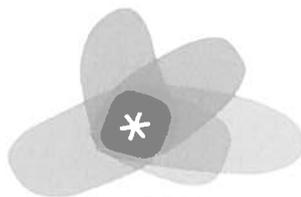
Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions susmentionnées

PRECISE que les crédits sont prévus au budget primitif 2012 chapitre 012

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le *10 juillet 2012*





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 juillet 2012

12/44

Date d'affichage : 9 juillet 2012

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'An Deux Mil douze, le 5 juillet 2012

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 28 juin 2012

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**,
**Président de la Communauté de Communes du Canton de
LA FERTE SAINT AUBIN**

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE,

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS, M. Michel PEQUIGNOT.

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ,

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

ABSENTS EXCUSES : M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET remplacé par M. Michel PEQUIGNOT

Secrétaire de Séance : M. Denis TREMAULT.

Objet : Adoption du rapport d'activités 2011 du SMIRTOM de BEAUGENCY.

Monsieur Gilles LANDRE de La SAUGERIE rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article L5211-39 et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMIRTOM de la Région de Beaugency doit être présenté aux Collectivités membres avant le 30 septembre 2012.

Après avoir entendu les explications de ce rapport par Monsieur Gilles LANDRE de La SAUGERIE, il est proposé à l'Assemblée de prendre acte de celui-ci.

La Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin,

PREND acte de la présentation dudit rapport pour l'année 2011, tel qu'annexé à la présente délibération.

PRECISE que ce rapport est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté Saint-Aubin.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le

10 juillet 2012



Le Président,
Xavier DESCHAMPS